

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

**Séance du 15 AVRIL 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>23</b>

*Date de la convocation*

**1<sup>er</sup> avril 2025**

*Date d'affichage de la délibération*

**Adoptée à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. ARTHUR MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme Jacqueline BELFORT par Arthur MARICEL

**Absents :** M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI

**DELIBERATION N°2025/04/30**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À  
L'ASSOCIATION MG RACE POUR L'ORGANISATION DE LA 2ÈME  
ÉDITION DU CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE MOTOCROSS**

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin apporte des aides aux associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels) mais également au travers de différents concours financiers (subventions de fonctionnement, exceptionnelles, spécifiques). Aussi, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « MG RACE ».

Pour sceller ce partenariat, la ville a décidé d'établir une convention d'objectifs fixant clairement les engagements des deux parties l'une envers l'autre. Ce contrat permettra d'avoir un partenariat direct avec la collectivité et un engagement des partenaires pour la mise en œuvre de la manifestation pour laquelle il a été conclu.

Le montant devant être attribué à l'association citée ci-dessus s'élève à :



CINQUANTE – QUATRE MILLE EUROS (54 000€).

Cette subvention est accordée dans le cadre de l'organisation et de la remise des récompenses de la 2<sup>e</sup> édition du Championnat International de Motocross, prévue les samedi 3 et dimanche 4 mai 2025. Cet événement est organisé par l'association « MG RACE », en collaboration avec l'association « Moto Club Du Lamentin », en partenariat avec la Ville de Lamentin.

Le conseil Municipal

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** l'intérêt générale que constitue la mission du tissu associatif à travers ses actions, ses projets et son implication sur le territoire,

**Considérant** la nécessité et l'intérêt pour la commune d'accompagner les associations dans leurs actions ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - D'Attribuer une subvention exceptionnelle de CINQUANTE – QUATRE MILLE EUROS (54 000€) à l'association « MG RACE » dans le cadre de l'organisation et la remise des récompenses de la deuxième édition du Championnat International de Motocross, prévue du samedi 03 au dimanche 04 mai 2025

**ARTICLE 2** : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

*Adoptée à l'unanimité*

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

Le Maire

Jocelyn SAROTIN

